

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/008

SEANCE DU 24 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la Convocation

17/01/23

Date d’Affichage

31/01/23

Objet de la Délibération

Signature d’une promesse de bail
ordinaire.

L’ an deux mille vingt-trois , le vingt-quatre janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, EVEN, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, SANDOVAL, SARICA.

Absents : Mme MONFRAIX, M. CHONG-KEE

M. SUC procuration à Mme DASSENOY

Mme RANCHET procuration à Mme GARCIA

M. PANAVILLE procuration à Mme TRIAES

MME LEROUX procuration à M. TOUNTEVICH

MME VITRICE procuration à Mme DEGEILH

M. COMBLET procuration à M. JUMEL

Secrétaire : Mr DAGUES-BIE

Monsieur le Maire informe l’assemblée du projet d’installation d’ombrières photovoltaïques en surplomb de la toiture des actuels vestiaires de rugby sur la plaine des sports Christian Jumel, abri photovoltaïque type pergola.

Ce projet répond à la volonté de la commune de contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire, et permettra par ailleurs d’assurer une couverture supplémentaire des vestiaires et un abri aux parents des joueurs et spectateurs.

Pour ce faire, il propose de mettre à disposition de la société RESERVOIR SUN, société ayant pour activité principale la production d’électricité, une partie de la parcelle E1845 en signant une promesse de bail ordinaire. Toutefois, la promesse est consentie sous les conditions suspensives que le projet présenté par le bénéficiaire obtienne la faisabilité technique et financière. La société RESERVOIR SUN se chargerait de l’implantation, de l’exploitation et de l’entretien des panneaux photovoltaïques moyennant une redevance annuelle de 50 euros H.T.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l’unanimité des membres présents :
- D’autoriser M. le Maire à signer une promesse de bail ordinaire avec la société RESERVOIR SUN pour la réalisation d’ombrières photovoltaïques type pergola sur les vestiaires du rugby sur la plaine des sports Christian Jumel,
 - Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

Annule et remplace la précédente en date du 01 mars 2022.


